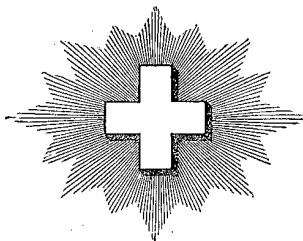


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 13425

15 décembre 1896, 2 $\frac{1}{2}$ h., p.

Classe 64

Henri MOSER & Cie., au LOCLE (Suisse).

Perfectionnement apporté au mécanisme du compteur dans les montres chronographes.

L'enregistrement des minutes sur la roue de compteur r se fait comme dans d'autres chronographes connus, par un excentrique e calé sur l'axe de l'aiguille du chronographe agissant sur le talon d'un levier h pivotant en d et portant un cliquet c qui doit à chaque tour de e faire avancer d'une dent la roue r .

Le choc produit par la chute du levier h sur le petit rayon de l'excentrique e faisait parfois sauter de plus d'une dent à la fois la roue de compteur; pour éviter cet inconvénient est placée sur la platine ou sur un pont du mouvement une goupille a contre laquelle vient buter le cliquet, de façon à ce qu'il est empêché d'avancer de plus d'une dent pour un tour de l'excentrique. En outre, lorsque le levier f des marteaux des cœurs commandé par la roue n vient remettre à zéro les aiguilles du chronographe et du compteur, le bec s de ce levier vient soulever le cliquet c par une goupille u qui y est fixée et fait passer ce cliquet au-dessus de la goupille a , la face v du cliquet venant au départ du chronographe lorsque le levier f revient en arrière, reposer sur la goupille a de façon à ce qu'au départ du chronographe, le cliquet se trouve hors d'atteinte des dents de la roue r empêchant aussi la roue de

compteur d'avancer accidentellement par le choc produit au départ.

Le chronographe étant en marche, le levier h poussé par e retire en arrière le cliquet c qui revient en contact avec r prêt à enregistrer les minutes dès la première chute de h .

Les autres parties du chronographe et du compteur étant connues, ne sont pas décrites ici.

EN RÉSUMÉ,

Nous revendiquons:

Dans le mécanisme du compteur des montres chronographes, une goupille telle que a placée de telle façon qu'elle empêche le cliquet de commande du compteur de faire avancer de plus d'une dent à la fois, la roue de ce compteur, de même qu'elle empêche également, en combinaison avec le bec s du levier f , disposé pour agir sur la goupille u , le cliquet de faire tourner accidentellement ladite roue de compteur par le choc produit au départ du chronographe, en mettant momentanément ce cliquet hors d'atteinte de la roue de compteur, en substance comme décrit et représenté.

Henri MOSER & Cie.

Mandataire: A. MATHEY-DORET,
à la CHAUX-DE-FONDS.

Henri Moser & Cie.
15 décembre 1896.

Brevet N^o **13425**.
1 feuille.

